



CCNT 66
CNPN du 12 septembre 2019

Déclaration suite suspension de séance

NEXEM refuse depuis 10 ans de négocier des améliorations de la CCNT66. Aujourd'hui, NEXEM dit en séance que la CCNT 66 n'est plus adaptée (aux « réalités de terrain »), ni attractive (pour les salariés). A qui la responsabilité ?

NEXEM demande aux organisations syndicales de lui faire une confiance aveugle en signant un accord de regroupement des champs conventionnels CCNT 66 et CHRS. Les organisations syndicales ne sont pas dupes ! Aucun signe ne permet de présager une amélioration des dispositions conventionnelles pour les salariés, ni du point de vue des conditions de travail, ni du point de vue des salaires. Au contraire, NEXEM annonce une négociation à moyens constants.

Les organisations syndicales exigent, au nom de la loyauté des négociations, le contenu précis des dispositions que NEXEM dit vouloir « harmoniser » et « moderniser ».

Les organisations syndicales attendent d'être reçues à la DGT pour obtenir des réponses à leurs questions, et attendent des éléments concrets de la part de NEXEM.

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD maintiennent leur revendication d'une revalorisation de la valeur du point à 4 euros. Une revalorisation des salaires serait le réel signe d'une amélioration de l'attractivité du secteur que NEXEM brandit pour justifier ses positions.

Pour finir, les organisations syndicales demandent que l'accord CPPNI soit finalisé sur le champ de la CCNT 66. Il s'agit de sécuriser la convention collective, elles demandent qu'un avenant soit rapidement mis à signature.